



2026 / 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE DOUZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - KALIAKODAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

EXCUSÉS : GUILLARD Paul
JAY Hélène
MORARD Ghislaine

Date de Convocation :
5 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 21

Madame Aurore BRUNOD est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Adoption des budgets primitifs 2026 – Budget Salubrité

Le Président résume les orientations générales du budget Salubrité et procède à leur lecture par chapitre

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 649 919.71 €	2 649 919.71 €
Investissement	855 696.71 €	855 696.71 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2322-1, L2312-2 à L2312-14, et L5211-
Vu les instructions budgétaires M57,
Vu l'avis des commissions finances des 15 et 26 janvier 2026,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif Salubrité 2026 tel que présenté.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
21			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Aurore BRUNOD

André POINTET

